

## AVIS DE LIMITATION DU DROIT D'EXERCICE

Le Comité exécutif de l'Ordre des ingénieurs du Québec a prononcé la limitation volontaire du droit d'exercice de l'ingénieur Joël Couture (membre no 129430) dans le domaine de l'environnement et stabilisation des rives.

L'ingénieur Couture dont le domicile professionnel est situé à Lévis, s'est engagé à ne plus exercer dans ce domaine le 18 janvier 2016. Depuis cette date, il n'est plus autorisé à y exercer des activités.

